



HEFP

HAUTE ÉCOLE FÉDÉRALE
EN FORMATION
PROFESSIONNELLE

*L'excellence suisse
en formation professionnelle*

ceff
SANTÉ-SOCIAL

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
BERNE FRANCOPHONE

Spécialisation en formation professionnelle Formateur / formatrice à la pratique professionnelle ES dans le domaine des soins infirmiers

Guide



Auteurs

Roxanne Bruchez Ischi, Laurence Campanario et Mercedes Hansford

Renens, le 5 février 2024



TABLE DES MATIÈRES

1	DESCRIPTIF	3
2	ORGANISATION GÉNÉRALE	4
2.1	Planification de la formation	5
2.2	Intervenant·e·s	6
2.3	Administration	6
2.4	Responsabilité du CAS	6
3	PROCÉDURE DE QUALIFICATION	6
3.1	Travail de qualification	6
3.2	Validation	7
4	MODALITÉS POUR OBTENIR UN CAS	8
4.1	Échec et voies de droit	8



1 DESCRIPTIF

La Haute école fédérale en formation professionnelle HEFP, en partenariat avec l'école supérieure du ceff SANTÉ-SOCIAL, propose une formation pour les formateurs et les formatrices de la pratique.

Le module de formation prend en compte les dispositions de l'Ordonnance fédérale sur la formation professionnelle (OFPr, art. 44 et 45) ainsi que les exigences du plan d'études cadre en école supérieure pour les soins infirmiers.

Public cible	Infirmier / infirmière ES (ou titre jugé équivalent) exerçant une fonction d'encadrement et de formation en stage auprès des étudiant·e·s en soins infirmiers ES
Objectifs de la formation	<ul style="list-style-type: none">- Identifier le contexte des institutions et les enjeux de la professionnalisation des métiers ;- Se situer en tant que formateur·trice à la pratique professionnelle dans le dispositif de formation ES du domaine concerné ;- Définir le profil professionnel des diplômés ES du domaine concerné ;- Instaurer une relation formative avec la personne en formation ES ;- Coopérer avec les autres secteurs de la formation ;- Accompagner la progression de la personne en formation ES dans sa pratique en favorisant l'analyse de situations comme moyen d'apprentissage ;- Elaborer un programme de formation pratique en tenant compte des objectifs professionnels, des caractéristiques de la personne en formation ES et du contexte institutionnel ;- Instaurer une relation formative avec la personne en formation ES ;- Formaliser les bases de son identité professionnelle comme formateur, formatrice à la pratique professionnelle ES.
Contenu de la formation	<ul style="list-style-type: none">- Contexte de la formation en école supérieure- Posture d'accompagnement- Élaboration un dispositif d'accompagnement- Formulation d'objectifs- Accompagnement de la progression- Communication orale et écrite des observations- Evaluation / progression pédagogique- Autonomie et responsabilisation du stagiaire
Titre décerné	Certificat de module Spécialisation en formation professionnelle formateur ou formatrice à la pratique professionnelle ES dans le domaine des soins infirmiers



2 ORGANISATION GÉNÉRALE

Conditions générales	<p>La formation correspond à 4 ECTS. Un crédit de formation constitue 30 heures de travail. Ainsi, les 120 heures sont réparties en 60 heures de travail individuel, 48 heures de contact avec les intervenant-e-s et 12 heures pour la procédure de qualification. Le module de formation comporte un travail de qualification.</p>
Lieux de formation	<p>ceff SANTÉ-SOCIAL à St-Imier et HEFP à Renens</p>
Durée	<p>La formation est accomplie en environ quatre mois et demi</p> <p>Les jours de cours sont fixés par le ceff et la HEFP, pour l'année 2024-2025 :</p> <ul style="list-style-type: none">- lundi 2 et mardi 3 septembre 2024 (cours au ceff, à St-Imier)- jeudi 14 et vendredi 15 novembre 2024 (cours à la HEFP, à Renens)- mardi 10 décembre 2024 (cours au ceff, à St-Imier)- jeudi 16 janvier 2025 (cours à la HEFP, à Renens) <p>Entre chaque session de cours, du temps de travail devra être mobilisé afin d'assurer le transfert en pratique sur la place de travail.</p>

2.1 Planification de la formation

Planning	Objectifs	Organisme, lieu
J1 2 septembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> Situer la formation ES dans le paysage de la formation en Suisse Identifier les conditions de promotion de la filière ES et les conditions cadres des contrats de partenariats 	ceff, St-Imier HEFP, à distance
J2 3 septembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> Définir la notion de compétence Positionner son rôle : <ul style="list-style-type: none"> selon un axe pédagogique selon un axe de soutien psychosocial selon un axe d'entrée dans le métier en référence Identifier et décrire la relation de partenariat entre terrain et école(s) Identifier les rôles des différents acteurs du système Situer son propre périmètre d'activité Repérer les procédures usuelles d'un suivi standard Décrire les démarches en cas de difficultés 	ceff, St-Imier
Mandat de transfert	Pour le troisième jour, les participants décrivent une situation et l'analyse à travers les concepts du deuxième jour. Les constats, questionnements, préoccupations seront récoltés la quatrième journée et servira de base au travail des deux journées à venir.	
J3 14 novembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> Expérimenter des gestes et des étapes de l'accompagnement Tirer des enseignements pour sa pratique de FPP ES 	HEFP, Renens
J4 15 novembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer un programme de formation pratique en tenant compte du PEC, des caractéristiques de l'étudiant et du contexte institutionnel 	HEFP, Renens
Mandat de transfert	Pour le cinquième jour, les participants expérimentent différents moments de formation / accompagnement et utilisent diverses méthodes (exemples : journal de bord, portfolio, entretien, recueil de données, autres)	
J5 10 décembre 2024	<ul style="list-style-type: none"> Appréhender l'évaluation formative VS sommative 	ceff, St-Imier
J6 16 janvier 2025	<ul style="list-style-type: none"> Didactiser une situation professionnelle en vue de la rendre apprenante 	HEFP, Renens



2.2 Intervenant-e-s

- Roxanne Bruchez Ischi, Responsable de filière du CAS FPP ES, formatrice d'adultes et coache professionnelle (Master), HEFP, tél. 058 458 22 52 roxanne.bruchezischi@hefp.swiss
- Laurence Campanario, Enseignante, ceff, tél. 032 942 43 43 laurence.campanario@ceff.ch

2.3 Administration

- Mercedes Hansford, Collaboratrice spécialisée, tél. 058 458 22 01
mercedes.hansford@hefp.swiss

2.4 Responsabilité du CAS

- Roxanne Bruchez Ischi, Responsable de filière, tél. 058 458 22 52
roxanne.bruchezischi@hefp.swiss

3 PROCÉDURE DE QUALIFICATION

Les modalités de qualification retenues pour ce module sont une occasion de développer encore l'apprentissage. Les participants et les participantes valident le module en satisfaisant aux conditions suivantes :

- Participation active à la formation en groupe ;
- L'accomplissement du travail personnel lié à ces cours (lectures, ...) ;
- Réussite du travail de qualification.

3.1 Travail de qualification

Le document de qualification doit être remis en un seul document pdf. Les annexes doivent impérativement être intégrées dans le document principal. Le document doit comporter un pied de page mentionnant la référence de la formation, le nom et le prénom, la date du travail (*par ex Spécialisation en formation professionnelle Formateur / Formatrice à la pratique professionnelle ES dans le domaine des soins infirmiers, Nom Prénom, 1^{er} août 2022*). Le délai de dépôt est de 2 mois après le dernier jour du module. **Les travaux non conformes ne seront pas évalués.**

Il s'agit d'élaborer un compte-rendu réflexif d'environ 15 à 20 pages se rapportant à une situation mettant en jeu le rôle et la fonction de formatrice et formateur à la pratique professionnelle et mobilisant des contenus théoriques abordés en formation.

Les critères d'appréciation de la grille d'évaluation sont :



- Conformité : aspects formels du texte ; structuration ; mise en page ; présence du compte-rendu réflexif et des contenus théoriques.
- Pertinence : argumentation de l'analyse ; prise en compte du contexte de la situation ; mise en évidence du rôle des acteurs de la situation.
- Cohérence : liens entre les éléments de la situation analysée ; conceptualisation de son rôle dans la situation abordée ; mise en évidence des points de force et d'amélioration ; propositions d'action.

Et structuré comme suit :

- Page titre et sommaire
- Introduction (contexte, questionnement)
- Présentation de la situation vécue avec la personne en formation ES
- Mise en œuvre des connaissances acquises durant le module
- Réflexion
- Bibliographie et annexes

Les travaux de qualification portent sur des situations réelles et vécues par les candidats. Ainsi, il est obligatoire d'être en activité en tant que Formateur·trice à la pratique professionnelle durant l'entier de la formation. Cela implique de travailler avec une personne en formation ES qui réalise une période de pratique professionnelle dans l'entreprise du/de la candidat·e.

Les travaux seront évalués en adoptant le système de notation des Hautes Écoles :

- A = excellent,
- B = très bien,
- C = bien,
- D = satisfaisant,
- E = suffisant,
- FX = non réussi
- F = non réussi, avec des lacunes importantes

Le module ayant obtenu une évaluation E ou supérieure est considéré comme réussi. Le rapport de la procédure de qualification incluant les commentaires et le résultat est envoyé au/à la participant·e environ un mois après le délai officiel de restitution du travail, hors période de vacances scolaires.

3.2 Validation

Les participants et les participantes qui auront satisfait aux exigences de l'évaluation et du taux de présence se verront décerner un certificat de module faisant mention des compétences développées au travers des cours suivis, du travail personnel accompli et du travail de qualification réalisé.



4 MODALITÉS POUR OBTENIR UN CAS

Dans l'esprit d'un apprentissage tout au long de la vie dans le domaine de la santé et avec la volonté de permettre aux participants de capitaliser les ECTS obtenus dans la formation (4 ECTS), il sera possible pour les participant·e·s d'effectuer les modules APA (Analyse des pratiques professionnelles et accompagnement réflexif) et SIT (Mise en œuvre de situations d'apprentissage et évaluation) afin d'obtenir le CAS formateur·trice à la pratique professionnelle ES (CAS FPP ES – 10 ECTS).

Liens vers le CAS FPP ES : <https://www.hefp.swiss/cas-formateur-et-formatrice-la-pratique-professionnelle-es-domaine-sante-ou-domaine-social>

Le module suivi est reconnu comme équivalent au module ROL (Rôle et fonction du formateur ou de la formatrice à la pratique professionnelle ES – 3 ECTS) et permet aux participant·e·s de réduire d'une journée le module APA et d'une journée le module SIT du CAS FPP ES.

4.1 Échec et voies de droit

En cas d'échec à un examen de module, le participant ou la participante peut répéter celui-ci deux fois.

Si le participant ou la participante échoue (évaluation F) pour la troisième fois à un examen de module et que cet échec le/la prive de l'obtention du certificat, il/elle peut présenter un recours. Le recours doit être déposé dans les 30 jours qui suivent la notification de la décision (Tribunal administratif fédéral, Case postale, 9023 St-Gall). Le mémoire de recours indique les conclusions, motifs et moyens de preuve et porte la signature du recourant ou de son mandataire ; celui-ci y joint l'expédition de la décision attaquée et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles se trouvent en ses mains.

L'onglet Bases légales du site de la HEFP renseigne sur les démarches.